



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 10 avril 2018  
**CO 047 DE**

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT (départ 22h50), Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Guy AUBERT, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Raphaël GAGNEUR Bernard DODANE, Josiane SCARABOTTO, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Gilles BEDER à Michel FRANCONY, Guy DAVID à Jacques FAIVRE, Cyril ACCARD GUILLOIS à Bernard BRUNEL, Eric TOURNEUR à Colette GIRARD, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Pascal DROGREY à Roger GROS, Dominique PELLIN à René GUINERET, Sébastien JACQUES à Véronique LAMBERT, Claudine ROUEFF à Patrice VILLALONGA, soit 10 pouvoirs détenus par des Conseillers.

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 94  
Présents : 66  
Votants : 76

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, Florent GAILLARD à Guy AUBERT, Marie-Ange CAPRON à Josiane SCARABOTTO, soit 3 voix délibératives à des Suppléants.

Assistait à titre consultatif : Antoine MARCELIN, Pascal BONVALOT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Philippe BRUNIAUX, Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Frédéric LAMBERT, Jean BOYER, Michel BONTEMPS.

Etaient absents : André VIONNET, Rémy VIENNET, André PROST, Gérard BOUDIER, Jean-Baptiste MERILLOT, Nelly BUYS, Philippe RIOU, Hubert MOTTET, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Bernard LAUBIER, Gérard MATHIEU.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis DUFOUR.

Convocation faite le : 29 mars 2018

**Objet : Transfert de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la réfection de la route du fort Saint André.**

**Contexte :**

Par délibération CO 133 DE en date du 7 novembre 2017, la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura avait approuvé le projet de réfection de la route du Fort Saint André à Salins les Bains et lancer une consultation des entreprises afin de connaître avec exactitude le coût de ces travaux.

Cette délibération précisait toutefois que cette décision était conditionnée par le transfert de compétence dans le cadre de l'intérêt communautaire au titre des voiries touristiques.

Une première réunion de la Commission Locale de l'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 15 décembre 2017, n'a pas permis d'établir un consensus pour ce transfert de compétences et la CCAPSCJ n'a donc pas délibéré sur ce dossier.

Un sondage a permis de recenser plusieurs projets d'éventuel transfert de routes touristiques. Cependant, chaque route possède un statut particulier et après débat en CLECT, en exécutif ou en bureau aucun mode de transfert n'a été arrêté à ce jour.

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le



ID : 039-200071595-20180410-CO047DE\_2018-DE

-----  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 10 avril 2018  
CO 047 DE (SUITE)

Page 2/2

**Objet : Transfert de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la réfection de la route du fort Saint André.**

Devant cette difficulté à s'accorder sur les modalités de transferts des routes touristiques, l'exécutif propose de laisser l'exercice de cette compétence aux communes.

**Présentation du projet**

La CCAPSCJ s'est déjà engagée pour le projet de réfection de la route du Fort Saint André en assurant la maîtrise d'ouvrage du dossier et en recrutant le Cabinet André de Pontarlier comme maître d'œuvre puis en lançant la consultation des entreprises.

A ce jour, hormis les frais de publicité des annonces légales, aucune autre dépense n'a été engagée par la CCAPSCJ pour la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'œuvre.

Pour faire suite à la proposition de l'Exécutif, et après accord des communes de Salins les Bains et Bracon, il convient donc de rétrocéder la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre à la commune de Salins les Bains qui en a délibéré favorablement en date du 9 avril 2018.

A noter que la CCAPSCJ participera au financement de ces travaux en attribuant un fonds de concours au nouveau maître d'ouvrage.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- 1 / RESTITUE la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection de la route du Fort Saint André à la commune de Salins les Bains ;
- 2 / RESTITUE la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la route du Fort Saint André à la commune de Salins les Bains ;
- 3 / AUTORISE un agent de la CCAPSCJ de continuer à suivre ce dossier jusqu'au paiement des subventions pour le compte de la commune de Salins les Bains ;
- 4 / AUTORISE le Président à signer tout document afférant à ce dossier.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Président

Michel FRANCONY



Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le



ID : 039-200071595-20180410-CO047DE\_2018-DE